

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DEV-2015-075
Direction du développement économique et de la promotion
Service commercial, du tourisme et de la promotion
Objet : Modification de la circulation et tirs à blanc lors de la tenue du Concert au crépuscule au Lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis le 18 juillet 2015
Date : 4 juin 2015

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 18 juillet prochain (19 juillet, en cas de pluie), sera présenté au Lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis, plus communément appelé "Fort Numéro-Un", le Concert au crépuscule présentant des orchestres spécialisés en musiques militaires, avec quelques tirs à blanc. Cet événement ne cesse d'attirer de plus en plus de visiteurs, ce qui nécessite une attention particulière pour la sécurité des participants.

Modification à la circulation

Voici donc les modifications à la circulation qui sont nécessaires pour la tenue de l'événement :

- Rue du Gouvernement : sens unique en direction est;
- Rue Courcelette : sens unique en direction sud;

Ces modifications à la circulation seront en vigueur à compter de 13 h, et ce, jusqu'à 23 h le 18 juillet (19 juillet en cas de pluie).

Des interdictions de se stationner seront aussi mises en place sur ces mêmes rues afin de s'assurer qu'il n'y aura aucune entrave à la circulation. Ces interdictions de stationnement seront aussi en vigueur de 13 h à 23 h.

Veillez prendre note que, selon les circonstances, la Direction du service de police se réserve le droit d'apporter des modifications en tout temps au plan de circulation initial. Le cas échéant, une signalisation appropriée sera mise en place pour faciliter les déplacements des automobilistes et des résidentes et résidents du secteur.

Tir à blanc

Comme par les années passées, il y aura deux séries de coups de tir à blanc, à 19 h et à 21 h 30, fait par le 6^e Régiment d'artillerie de campagne, ce qui nécessite une autorisation du conseil de la Ville pour qu'ils puissent être réalisés. Il est à noter que ces tirs à blanc seront sécurisés selon les normes du ministère de la Défense à cet effet.

La Direction des communications a le mandat d'informer la population par voie de communiqué de presse sur cet événement, de même que par la diffusion d'un tableau intitulé « Circulation et grands événements », qui fait état des événements qui ont une incidence sur la circulation. Ce tableau est repris dans le Cahier municipal (Le Peuple), le journal municipal LÉVIS'Informe et sur le site internet de la Ville.

Quant à lui, le promoteur sera tenu d'informer, par une lettre circulaire distribuée à ses frais, et ce, au moins quinze jours avant l'événement, les commerçants et les résidentes et résidents qui habitent près du lieu de l'événement. Cette lettre, suivant le modèle fourni et validé par la Ville, fera état de la tenue de cet événement, de son organisation, de son horaire et des inconvénients engendrés, notamment, sur la circulation, le stationnement, les rues enclavées, le bruit, l'achalandage accru dans le secteur, etc.

Les directions consultées dans le cadre de la présente fiche de prise de décision et dont le soutien logistique est requis aux fins de cet événement ont toutes confirmé avoir les ressources nécessaires à cet effet à même leurs budgets de fonctionnement courants.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
Valeur estimée des services rendus				
Police		4 800\$		
Direction des Infrastructures		2 000\$		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non**Commentaires** Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

 Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :**Commentaires**

Numéro du projet PTI : _____	Montants	2015	2016	2017
		_____	_____	_____

Compensation : ou N/A Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
d'activité budgétaire _____*Lute Bui*

Date : 4 / 6 / 2015

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Comme l'événement se tiendra le 18 juillet prochain, il est souhaité que cette FPD soit traitée au plus tard lors du CV du 6 juillet prochain.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Michel Bernier (POL)	CCGE du 22/05/2015	Consulté concernant les modifications à la circulation
Steve Larose (INC)	CCGE du 22/05/2015	Consulté concernant les modifications à la circulation
Ghyslain Labrecque (DI)	CCGE du 22/05/2015	Consulté pour la mise en place de la signalisation
Nicole Rodrigue (COM)	CCGE du 22/05/2015	Consultée pour les actions faites par les Communications

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est proposé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser, dans le cadre du *Concert au crépuscule* qui se tiendra le 18 juillet, remis au 19 juillet en cas de pluie, de 13 h à 23 h au lieu historique national des Forts-de-Lévis, les modifications à la circulation telles qu'identifiées à la fiche de prise de décision DEV-2015-075.

Il est aussi proposé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de prendre acte des tirs à blanc à être effectués lors du *Concert au crépuscule*.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Philippe Gagné-Emond</u>		Titre d'emploi : <u>Conseiller en développement touristique</u>	
Recommandé par :			
			
	Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	
Chef de service du développement commercial, du tourisme et de la promotion	Titre d'emploi	Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : <u>04/06/2015</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 2015/06/10/8